



Smart Sustain Company

Centrale photovoltaïque au sol

Les Bouix 49590 Fontevraud l'Abbaye

49- Maine-et-Loire

0,999 Mwc – 2 hectares maximum

2025

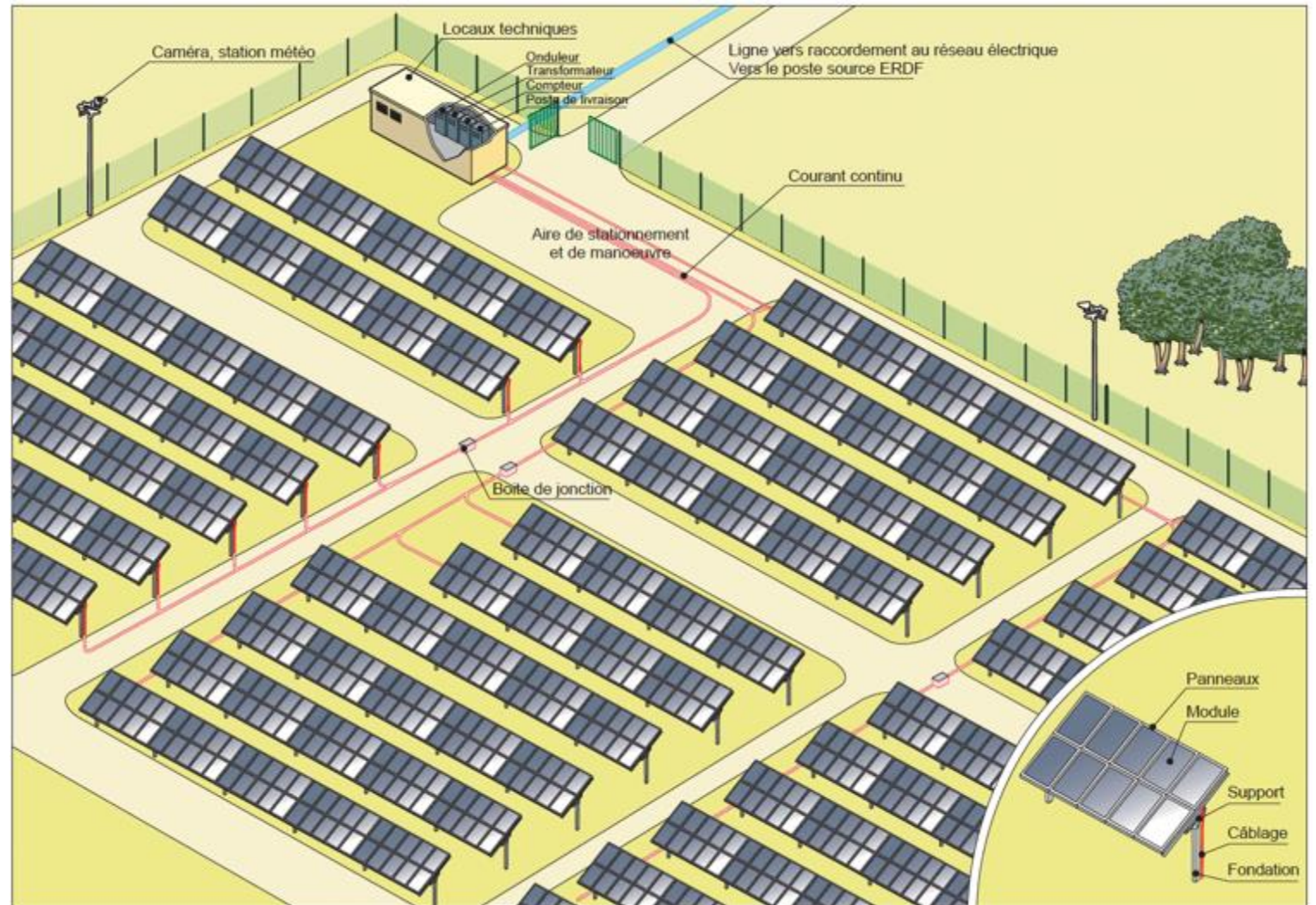


SSC

Le projet

- Le projet :
 - Installation et exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol (Puissance < 1MWc) sur la commune de Fontevraud l'Abbaye (49)
- Durée de la phase d'installation de la centrale : 6 mois
- Durée d'exploitation : 40 ans
- Terrassement pour aplanir le site : aucun
- Libre écoulement des eaux
- Rappel de l'utilisation actuelle du site : herbage
- Installation d'une clôture grillagée de protection
- L'accès au site est immédiat par le chemin de mestre, une route communale asphaltée.
- Adaptation du calendrier des travaux en dehors des périodes les plus sensibles pour la faune, de Aout à fin février.

Schema de principe de la centrale au sol



Plan de masse

Parcelles :
ZB 0136, ZB 0135
ZB 0134, ZB 0146

Section : ZB
Feuille : 000 ZB 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

LEGENDE

- Site d'implantation grillagé
- Panneaux photovoltaïques
- Local technique
- PDL
- Réserve d'eau
- Portail
- Chemin d'accès
- Haie bocagère
- Poteau ligne HTA
- Arbres existants

Département :
MAINE ET LOIRE

Commune :
FONTEVRAUD L ABBAYE

Section : ZB
Feuille : 000 ZB 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

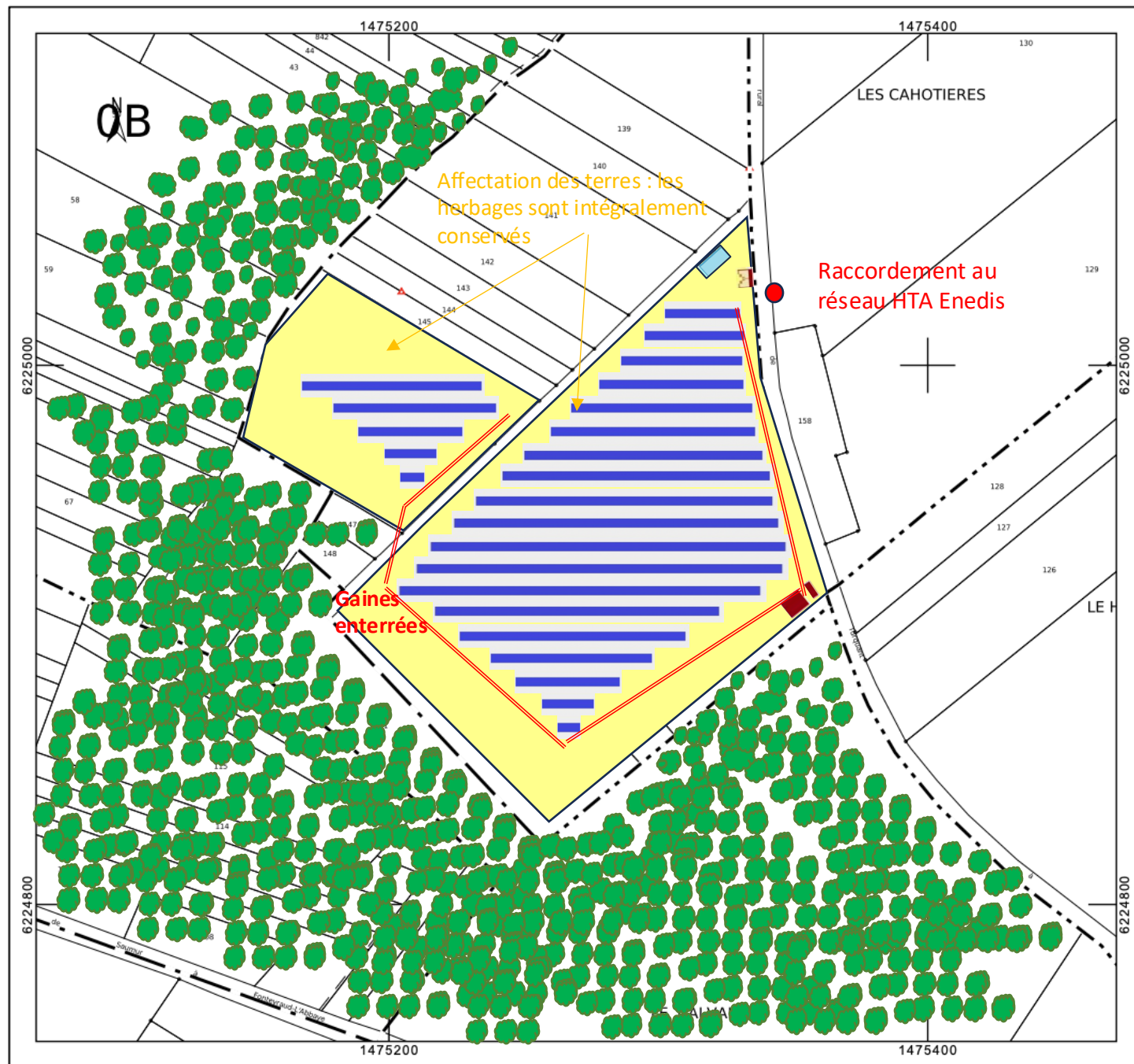
Date d'édition : 24/04/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47

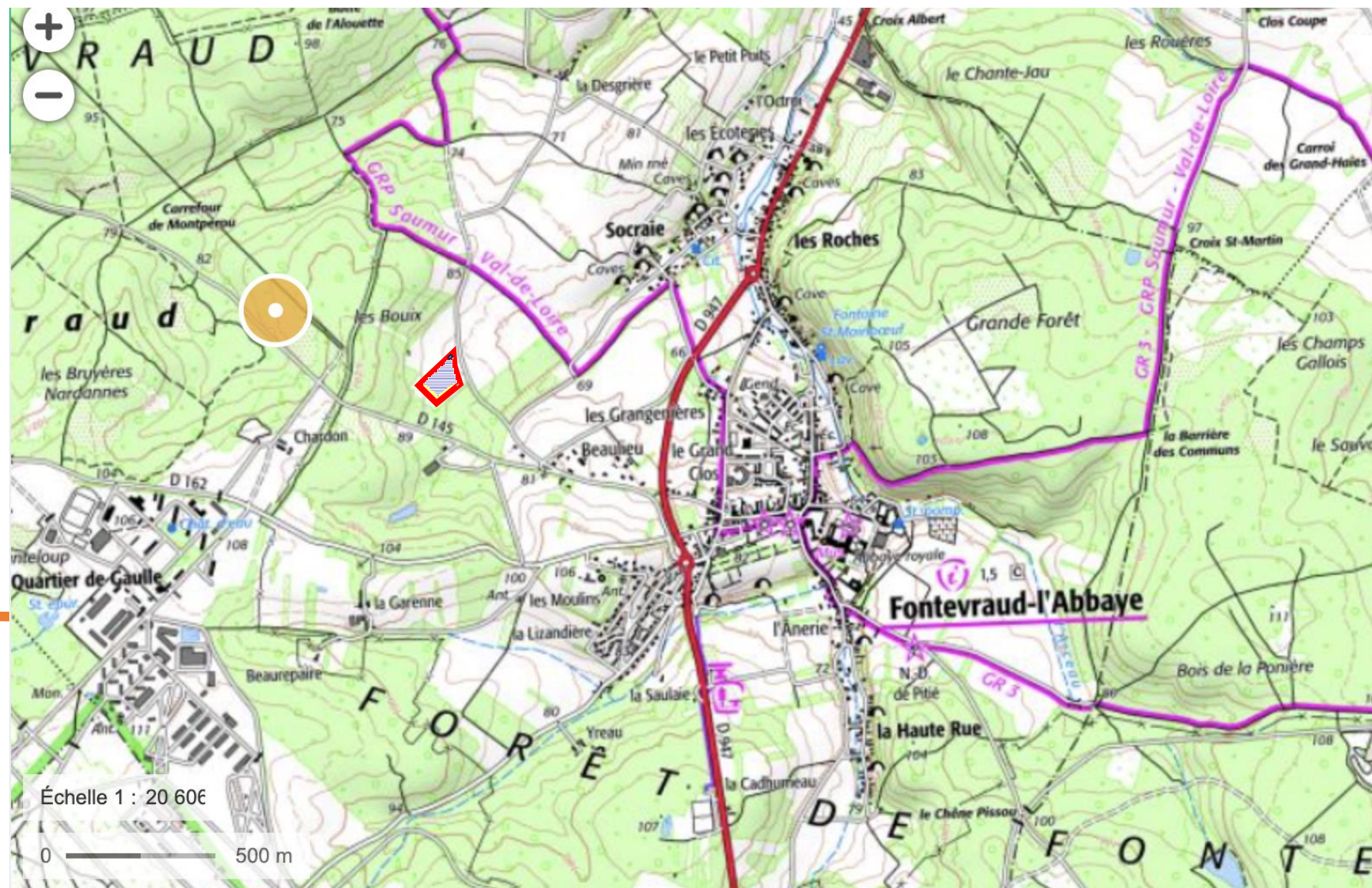
Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre
des impôts foncier suivant :
SDIF du Maine et Loire - Saumur
49417
49417 SAUMUR
tél. 02.41.83.57.00 -fax
ptgc.maine-et-loire@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2022 Direction Générale des Finances Publiques



Plan de situation

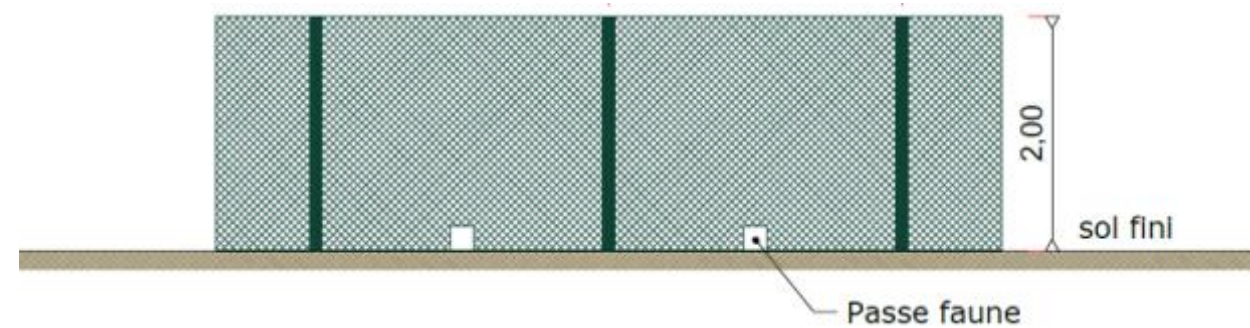


Limite parcellaire du projet

La clôture

Maille : 15 cm x 15 cm

Afin d'éviter les risques inhérents à une telle installation électrique, la future installation sera dotée d'une clôture isolant du public. Une clôture grillagée (grillage tressé ou soudé) de 2 m de hauteur (ou limite imposée localement), établie en circonférence des zones d'implantation de la centrale (environ 600 m linéaires), sera mise en place.



La clôture sera en acier, de couleur verte ou en acier galvanisé, adaptée au milieu et respectera les contraintes éventuelles du document d'urbanisme de la commune.

Les mailles seront de 15 cm*15 cm.

La clôture sera équipée d'une protection périmétrique via l'installation de caméras. Afin de favoriser la biodiversité locale et permettre le déplacement des espèces, des passages à faune seront positionnés au sein de la clôture tous les 50 mètres environ.

Le local technique et le poste de livraison

- Ils sont directement posés au niveau du terrain naturel (il n'y aura pas d'excavation);
- Un remblai de terre prélevée sur place lors de la pose du portail et du petit chemin d'accès de 2/3 m , de 25/30 cm de de hauteur maximum, sera positionné autour du poste afin d'accéder aux portes. L'emprise au sol du poste et du remblai associé sera au maximum de 40 m2.

Piste d'accès au site

- Le site est accessible via la route du Mestre
 - Aucuns travaux importants à prévoir. Une zone empierrée perméable de 3 ou 4 de longueur sera crée au niveau du portail.

Piste enherbé/perméable interne au site

- Une piste de circulation intérieure légère enherbée est nécessaire aux travaux, à la maintenance et permet l'intervention des services de secours et de lutte contre l'incendie. Cette piste aura une largeur de 5 m.

Intégration paysagère

- La zone d'installation de la centrale est entourée de nombreuses haies bocagères et petits bois, ce qui limite drastiquement la visibilité sur la centrale.
- Une haie bocagère sera plantée en bordure de la route « Chemin de Mestre » d'une hauteur de 2 m et de 1m de largeur.

Portail à double battant de couleur verte ou en acier galvanisé

- Le portail est conçu et implantés conformément aux prescriptions du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) afin de garantir en tout temps l'accès rapide des engins de secours.



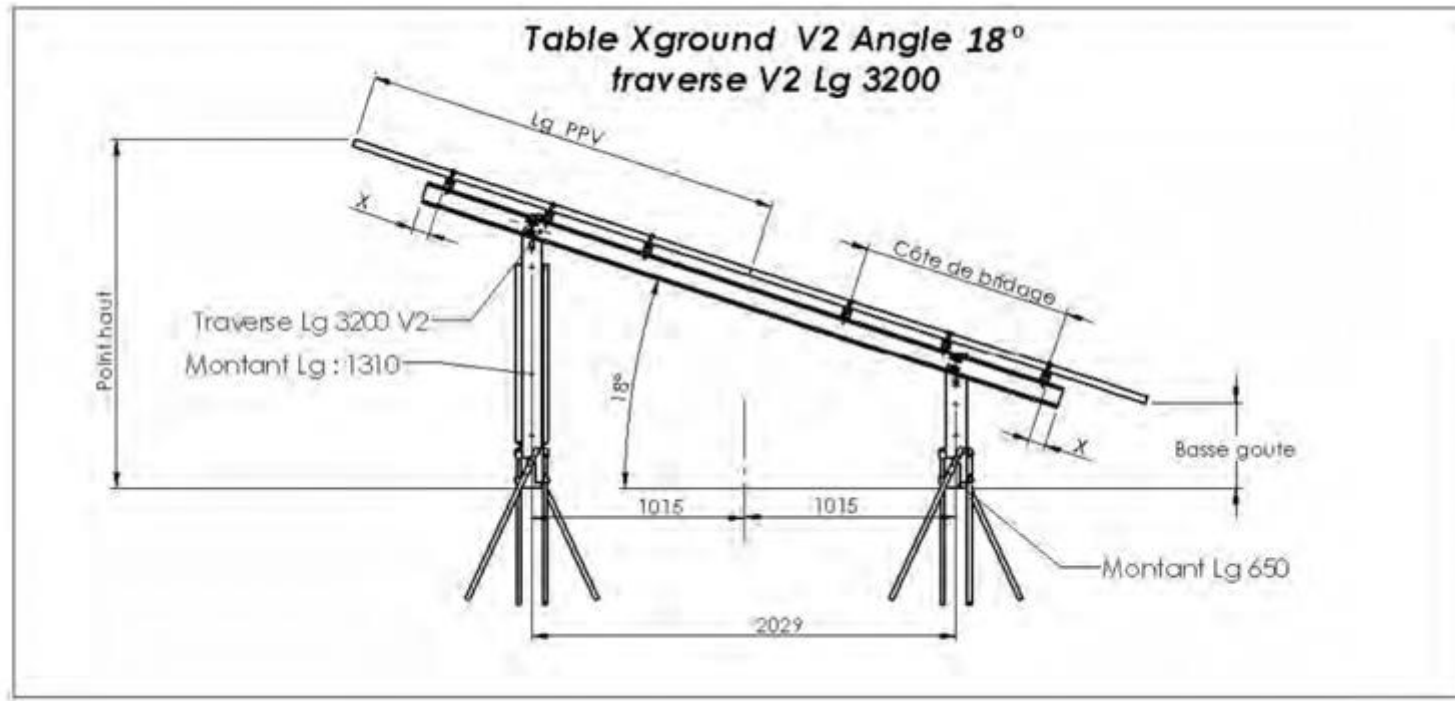
Caractéristiques des structures

Hauteur maximum : 1,79 m

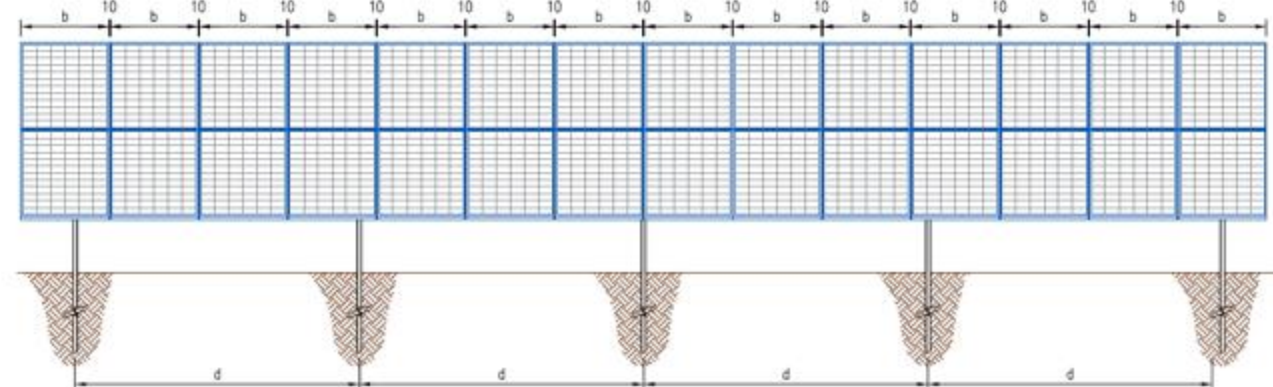
Hauteur basse gouté : 0,55 m

Orientation : Sud (azimut proche de 0)

Panneaux fixes (pas de motorisation)

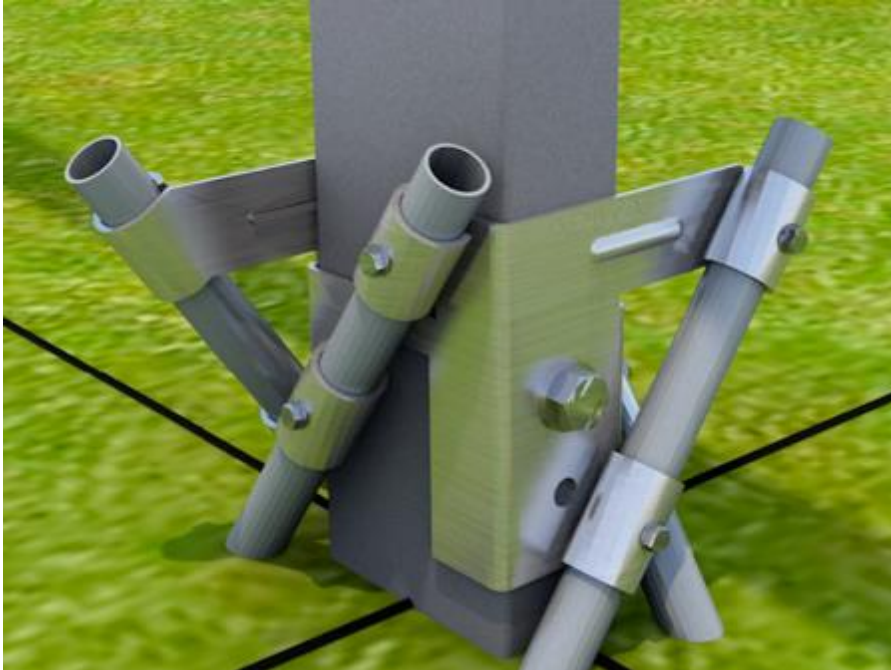


FRONT VIEW



Les lignes de tables seraient espacées au minimum de 5 m. L'espacement sera précisé sur la base de la levée topographique.

Fixation au sol des structures

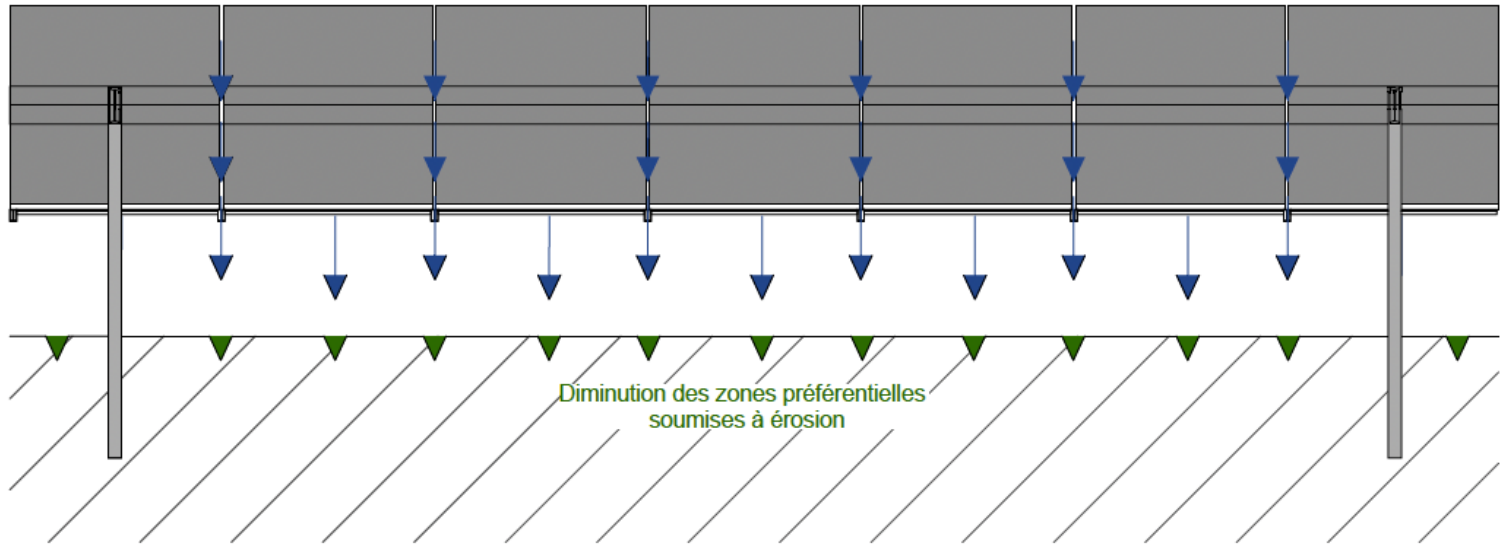
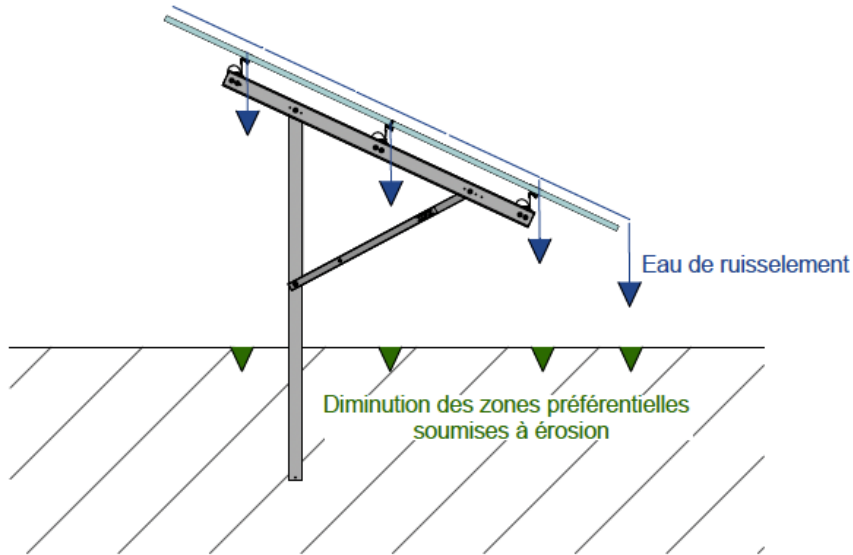


Principe retenu :

- Fixation des tubes sur les supports fondations sèches.
- Avantages :
 - Impact très faible sur le sol.
 - Il n'est pas nécessaire de réaliser un ilot de fixation en ciment
- Démontage et recyclage facilité en fin de vie de l'installation



Ecoulement des eaux pluviales



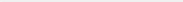
Nous projetons d'installer des panneaux Trina Vertex S+ de 460 Wc.

[illegible]

ISO 14025: Déclaration environnementale de produit

Nous sélectionnons nos fournisseurs de panneaux photovoltaïques par rapport à l'évaluation Carbone des panneaux et la politique de responsabilité sociétale et environnementale des entreprises (RSE).

CERTISOL TC atteste de l'origine et de la réalité de l'approvisionnement des composants déclarés pour les produits visés ci-dessus et que les données ont été vérifiées au cours d'un audit documentaire.



RSE

TRINA SOLAR

- **Ecovadis**, la plateforme d'analyse RSE pour les chaînes d'approvisionnement internationales
 - Des informations RSE détaillées des fournisseurs

ecovadis

Solutions Enterprise

Évaluations RSE

Ressources

À propos

[Accueil](#) » [Actualités Achats Responsables & RSE](#) » Trina Solar : une utilisation responsable des ressources précieuse...

Trina Solar : une utilisation responsable des ressources précieuses dans l'industrie solaire

🕒 OCTOBER 2023
👤 ECOVADIS

Depuis sa création en 1997, Trina Solar a mis l'accent en matière de fabrication durable, tant en termes de développements technologiques que de normes de production. En tant que major mondiale dans la production de modules solaires photovoltaïques et de solutions énergétiques intelligentes, l'entreprise a contribué de manière significative aux efforts mondiaux vers un avenir doté d'une énergie plus durable. Aujourd'hui, Trina Solar est fière de soutenir les objectifs de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030, ayant déjà intégré des objectifs spécifiques dans ses opérations mondiales.

Le traitement et le recyclage des matériaux

- Un plan de gestion environnemental (PGE) du chantier d'installation sera mis en place pour anticiper les impacts du chantier de d'installation et notamment de contrôler la traçabilité de la destination de l'ensemble des matériaux destinés au recyclage ou à une réutilisation potentielle.
- Le PGE sera accompagné d'un plan de gestion des déchets et recyclage des matériaux.
- Ainsi, les matériaux et déchets (hors modules) seront valorisés dans les filières existantes (réemploi, recyclage, régénération et incinération avec récupération d'énergie, etc.).
- Les onduleurs relèvent de la directive européenne n° 2002/96/CE portant sur les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Cette directive oblige depuis 2005 les fabricants d'appareils électroniques, et donc les fabricants d'onduleurs, à réaliser à leurs frais la collecte et le recyclage de leurs produits.
- En revanche, la gestion des modules photovoltaïques et de leurs composants en fin de vie sera assurée par **SOREN** qui assure la récupération et le recyclage des panneaux solaires photovoltaïques

Demontage de la centrale au bout des 40 ans

- Recyclage des modules, des câbles, des éléments du local technique, de la clôture, des structures porteuses de l'installation photovoltaïque au moment de la déconstruction du site

Le bail emphytéotique dispose d'un article imposant à l'exploitant de la centrale de la **démonter et recycler tous les composants en fin de période d'exploitation.**



Soren est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour la collecte et le traitement des panneaux photovoltaïques usagés en France.

Son expertise en fait un acteur majeur d'une coordination efficace et durable entre toutes les parties prenantes de la filière photovoltaïque en France : détenteurs, metteurs sur le marché, institutionnels, collectivités, acteurs et opérateurs de l'économie circulaire, dans une démarche collective, solidaire et de proximité. Avec une approche globale associant performances techniques, environnementales, économiques et sociales, il oeuvre à la structuration d'une filière photovoltaïque toujours plus circulaire.

Gestion du risque de pollution

- Risque de pollution chimique par les composants des cellules photovoltaïques
 - Les panneaux solaires sont majoritairement fabriqués à partir de silicium, de verre, de plastique et de connexions en cuivre et en argent, ce qui limite le risque de pollution
 - Les cellules photovoltaïques sont à base de silicium (Pas de présence de Cadmium)
 - Les modules détériorés ou fendus à la suite d'un impact avec un projectile ou d'une erreur de manipulation sont systématiquement remplacés dans des délais très courts
- Risques de pollution en fin de vie de l'installation
 - Démontage intégral des composants de l'installation
 - Recyclage de la quasi-totalité des composants
- Risque de pollution via un incendie
 - Ce risque reste limité dans la mesure où l'installation elle-même est isolée des sources d'incendie et que l'entretien de la zone est assuré (zone tampon débroussaillée).
- Le nettoyage des panneaux
 - Le nettoyage des panneaux sera réalisé avec de l'eau douce
 - Aucun adjuvant ne doit d'être ajouté pour le nettoyage des panneaux

Gestion du risque de nuisance pour les tiers

Nuisances de voisinage

- Effets secondaires du fait de certaines perturbations optiques temporaires (miroitements)
 - Le miroitement est supprimé du fait de la réflexion perpendiculaire aux panneaux
- Émissions acoustiques (transformateur et onduleurs)
 - Choix du site suffisamment éloigné des habitations riveraines au regard du bruit
 - Bruit très faible avec le matériel actuel
- Aucune émission lumineuse sur le site

Économie locale

- Aucun impact sur l'exploitation agricole sur laquelle sera installée la centrale
- Faible valeur productive de ces 2 hectares d'herbage

Santé

- Champs électriques et magnétiques
- Choix du site très éloigné des zones habitées (400 m de distance avec la première maison habitée)

Sécurité des personnes

- Installation d'une clôture en périphérie de la centrale

Gestion du risque de pollution accidentelle en phase chantier

Toute pollution durant le chantier donnerait lieu immédiatement à un signalement au Maire de Fontevraud l'Abbaye, à la Police de l'eau et à l'ARS.

Qualité des eaux superficielles

- Mise en étanchéité provisoire des surfaces dédiées au stockage des engins, des produits polluants et contrôles techniques réguliers des engins de chantier
- Récupération des eaux usées en provenance de la base-vie
- Utilisation encadrée des éventuelles matières dangereuses présentes sur le site

Pollutions accidentelles (hydrocarbures) des eaux superficielles et/ou souterraines

- Équipement du chantier avec des kits anti-pollution (produits absorbants, boudins...)
- Information des services de secours dès l'ouverture du chantier pour une intervention rapide en cas d'incident

Risque d'incendie en cours de chantier

- Coupe préventive des végétaux présents sur la zone

Mise en œuvre d'un SOGED (Gestion des déchets)

Le **SOGED** constitue le document de référence à tous les intervenants sur le projet, traitant spécifiquement de la gestion des déchets.

A travers du **SOGED**, l'intervenant s'expose et s'engage sur :

- Le tri sur le site des différents déchets de chantier et les méthodes qui seront employées pour ne pas mélanger les différents déchets
- Les installations de valorisation, traitement et élimination vers lesquelles seront dirigés les déchets en fonction de leur nature
- L'information, en phase de travaux, du maître d'ouvrage quant à la nature et à la constitution des déchets et aux conditions de dépôt envisagées sur le chantier
- Les modalités retenues pour assurer le contrôle, le suivi et la traçabilité
- Les moyens matériels et humains mis en œuvre pour assurer ces différents éléments de gestion des déchets

Classification des déchets de chantier :

- Déchets inertes (béton, briques, carrelage, autres matériaux ne se décomposant pas, ne brûlant pas et ne produisant aucune réaction chimique après stockage)
- Déchets d'emballage
- Déchets ménager et assimilés
- Déchets dangereux

Les obligations :

- Respect du tri sur chantier ou en dehors du chantier
- Réduction du bruit après 18h30
- Rangement du site et entretiens des engins de chantiers pour éviter les salissures sur les routes
- Présence obligatoire de kit anti-pollution et de cuve double fond pour le stockage d'huile, de fuel...
- Présence obligatoire d'extincteurs

Les interdictions :

- Brûler des déchets à l'air libre
- Abandonner ou enfouir des déchets dans des zones non contrôlées administrativement
- Mettre en décharge de classe 3 des déchets non inertes
- Laisser les déchets industriels spéciaux ou dangereux sur le chantier ou les mettre dans des bennes inadaptées

EVOLUTION D'UN CHANTIER DE CENTRALE PV AU SOL

0,999 MWC – 2 HECTARES MAXIMUM

Durée d'un chantier: **4 à 6 mois**

De Aout à fin février

Clôture du site
avec **voirie interne**



Pose des **pieux**



Installation des **modules**
et vérification **alignement**



Mise en service



Mise en place **postes de transformation** et **connexions avec les modules**



Pose des **structures**



Pose des **câbles** dans les **tranchées**

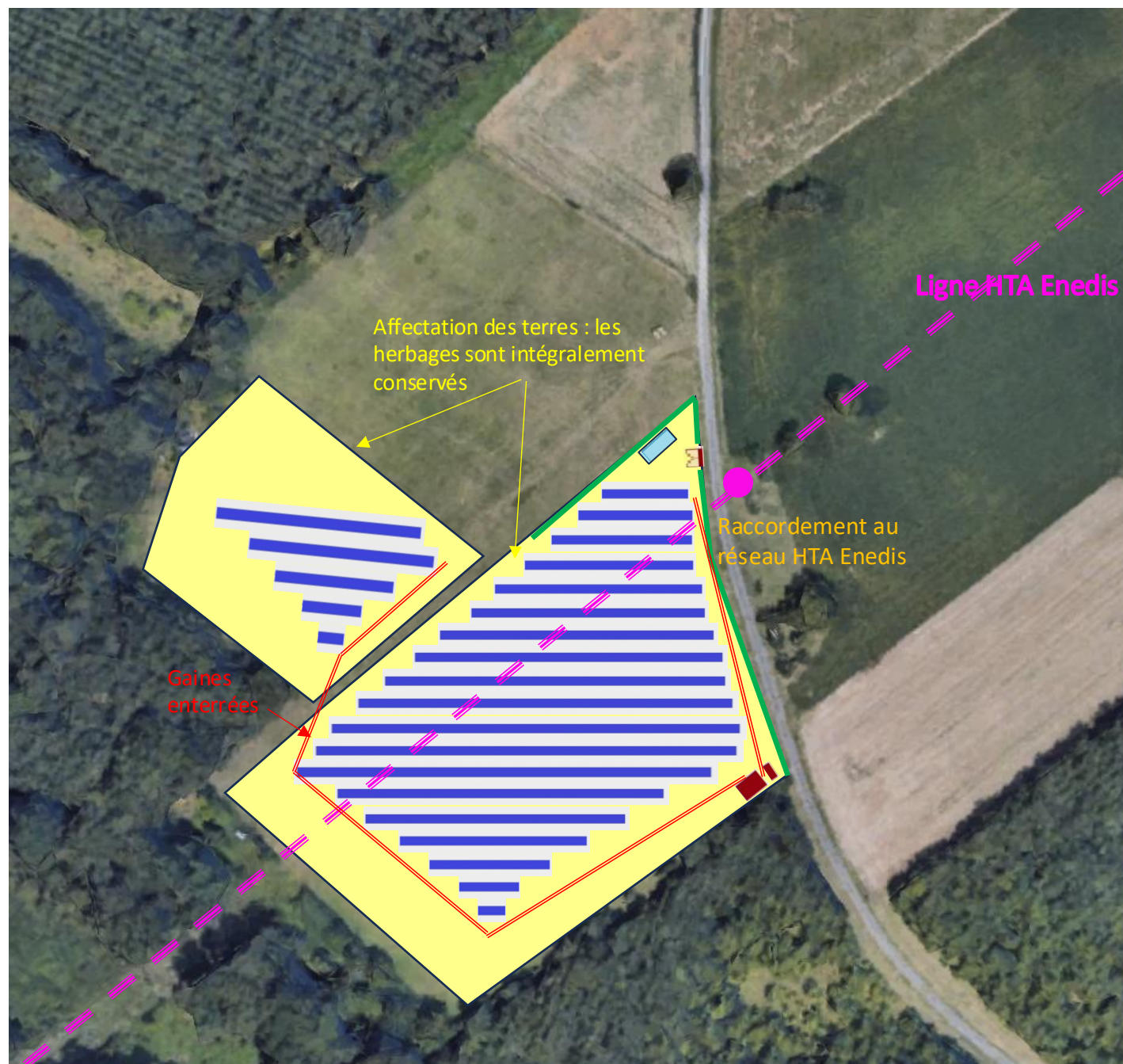


Vue des abords du site

Raccordement au
réseau HTA Enedis (5 m)



Nous rappelons qu'il n'y a aucune
implantation base de vie sur le site et
qu'aucune surface ne sera nivelée



Environnement du site

Enjeux environnementaux sur l'emprise du projet

La centrale serait installée dans un milieu similaire à ceux de l'emprise du projet. Ces parcelles peuvent ainsi constituer facilement des milieux de report pour les espèces potentiellement concernées.

Affectation des terres : les herbages sont intégralement conservés



La localisation et la configuration du parc photovoltaïque ont été déterminées avec l'exploitant afin que ce soit compatible avec l'activité de l'exploitant, le matériel de l'exploitation, le sens de coupe du foin sur les parcelles voisines.



Vos références à rappeler
Réf : 81875406100013
EARL LE HARAS DES OUCHES
86 210
CN01 CAROLE RICHARD
TEL : 05.49.06.30.30

RELEVÉ D'EXPLOITATION

situation cadastrale au : 25/09/2024



Poitiers, le 25 Septembre 2024

Exp: MSA POITOU 37 RUE DU TOUFFENET 86042 POITIERS CEDEX
3550

EARL LE HARAS DES OUCHES
17 RUE DES CEDRES
86120 ROIFFE

Cartographie des espaces naturels et protégés

Filtres

● Type d'espace

⌂ Nom de l'espace

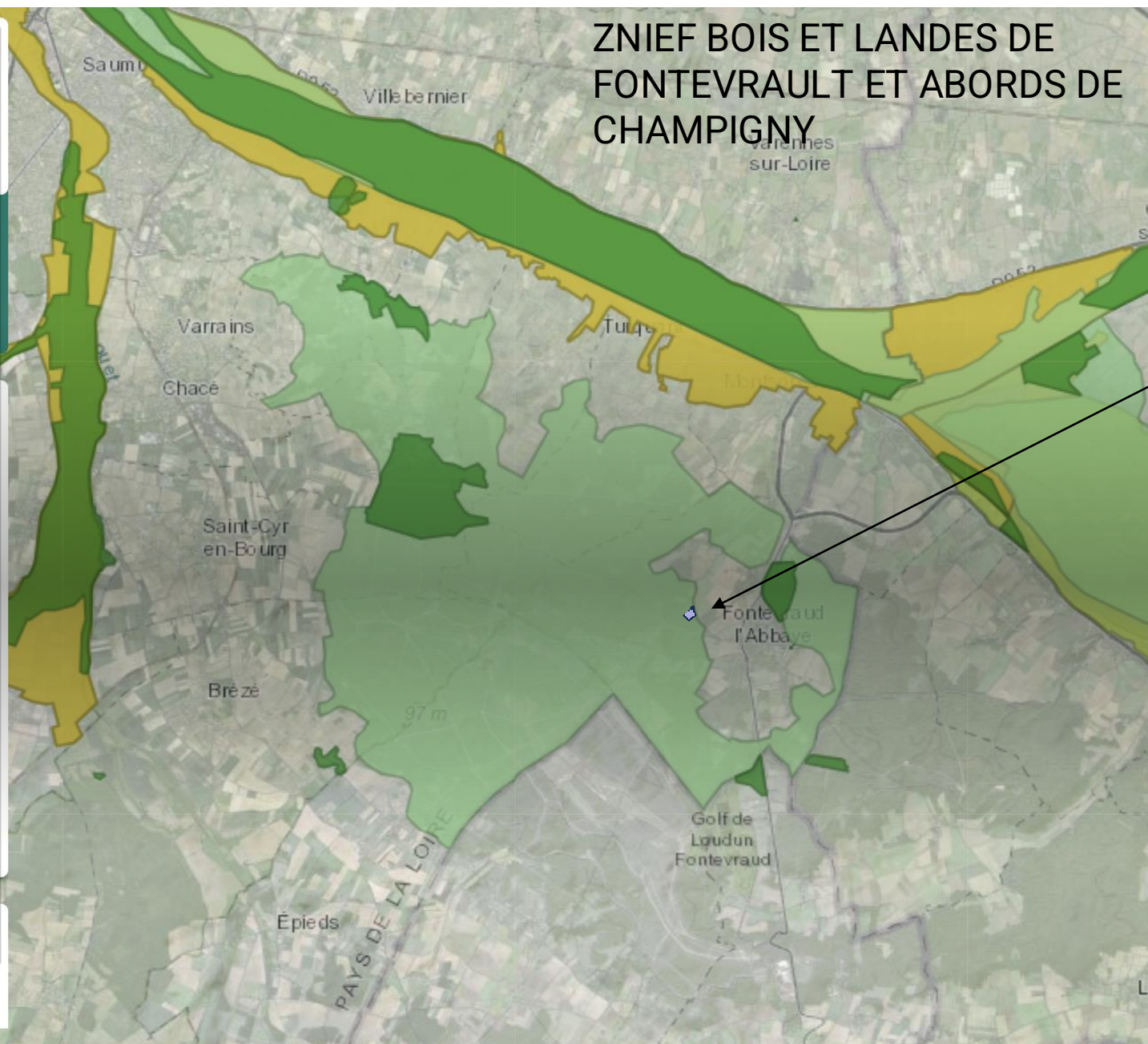
<> Code de l'espace

◆ Couche de synthèse

Rechercher un lieu

ZNIEF BOIS ET LANDES DE FONTEVRAULT ET ABORDS DE CHAMPIGNY

Site



Zone natura 2000 : Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau



Cartographie des espaces naturels et protégés

Filtres

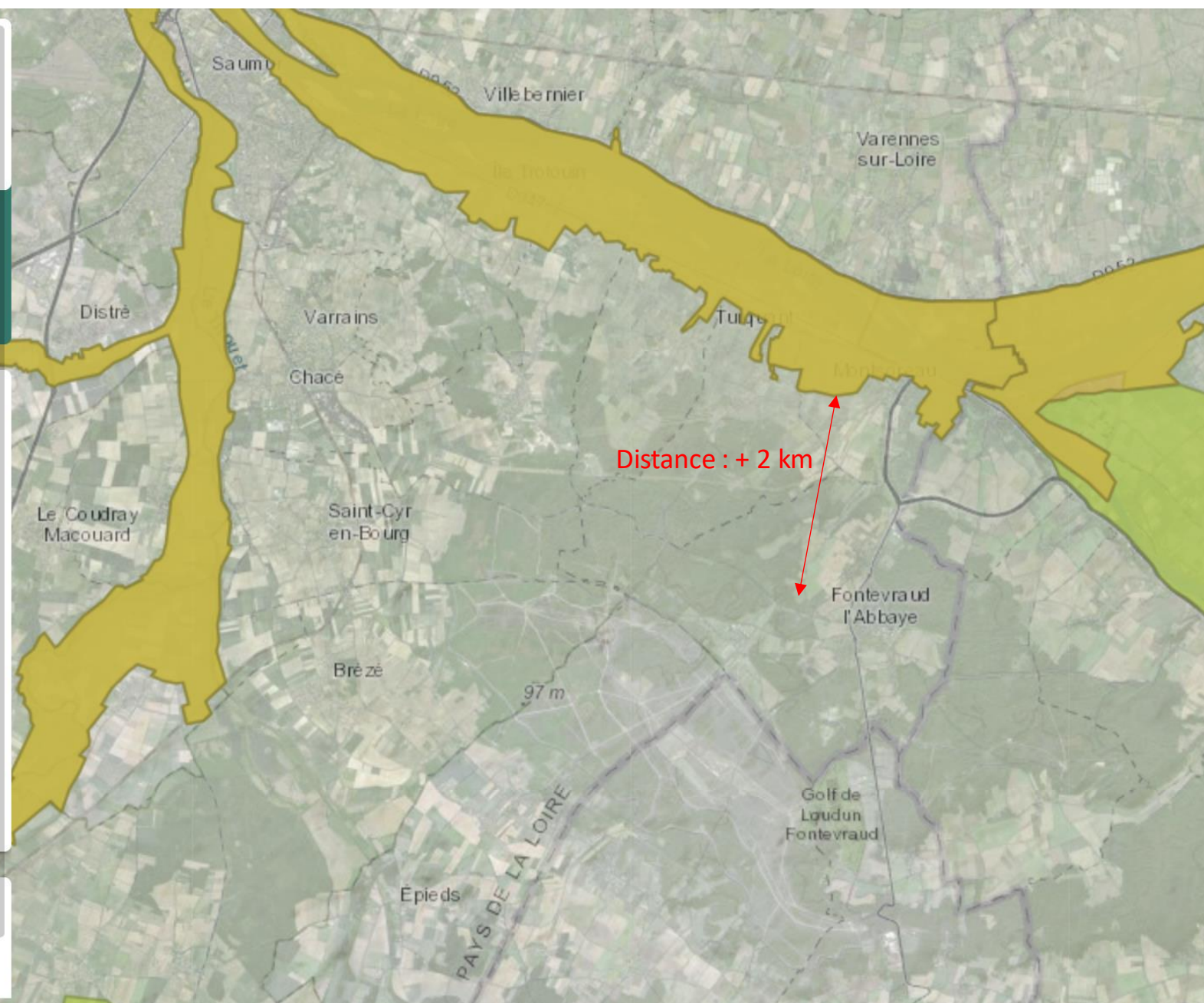
● Type d'espace

A Nom de l'espace

< > Code de l'espace

◆ Couche de synthèse

Rechercher un lieu



Aucun Impact sur les espèces représentatives de ce site

La vallée de la Loire offre une riche mosaïque paysagère, comprenant des milieux naturels variés tels que des prairies inondables maillées de bocage et de "boires", des grèves sableuses, des coteaux calcaires...

Le site Natura 2000 est aussi une zone importante pour l'avifaune migratrice, plus de 30 espèces d'oiseaux patrimoniales telles que les **Sternes pierregarin** ou le **Balbuzard pêcheur** y sont présentes et en dépendent.

• Poissons migrateurs ➤ ex : saumon	Aucune rivière à proximité
• Mammifères aquatiques ➤ Ex : Castor d'Europe, Loutre d'Europe	Non présents par nature sur le site de la centrale ou a proximité
• Invertébrés ➤ Ex : Gomphe serpent (libellule)...	Non présents sur le site de la centrale ou a proximité
• L'avifaune migratrice de la zone Natura 2000	Non présents sur le site de la centrale ou a proximité. Les différentes espèces citées ont besoin de plans d'eau, ou rivières, ou zones humides à proximité de l'étendue d'eau pour vivre.
➤ le Balbuzard pêcheur et l'Aigrette garzette s'alimentent dans les cours d'eau ou plans d'eau et nichent dans les boisements proches des cours d'eau ; ➤ le Râle des genêts, la Pie-grièche écorcheur, ou le Faucon pèlerin dépendent des prairies inondables de la vallée et du bocage pour leur reproduction ou leur alimentation ; ➤ la Cigogne noire, le Héron pourpré, ou le Bihoreau gris cherchent leur nourriture dans les marais et les boires; ➤ la Sterne naine, la Sterne pierregarin, ou la Mouette mélanocéphale se reproduisent et élèvent leurs petits sur les grèves sableuses de Loire.	

Cartographie des espaces naturels et protégés

Filtres



Type d'espace



Nom de l'espace



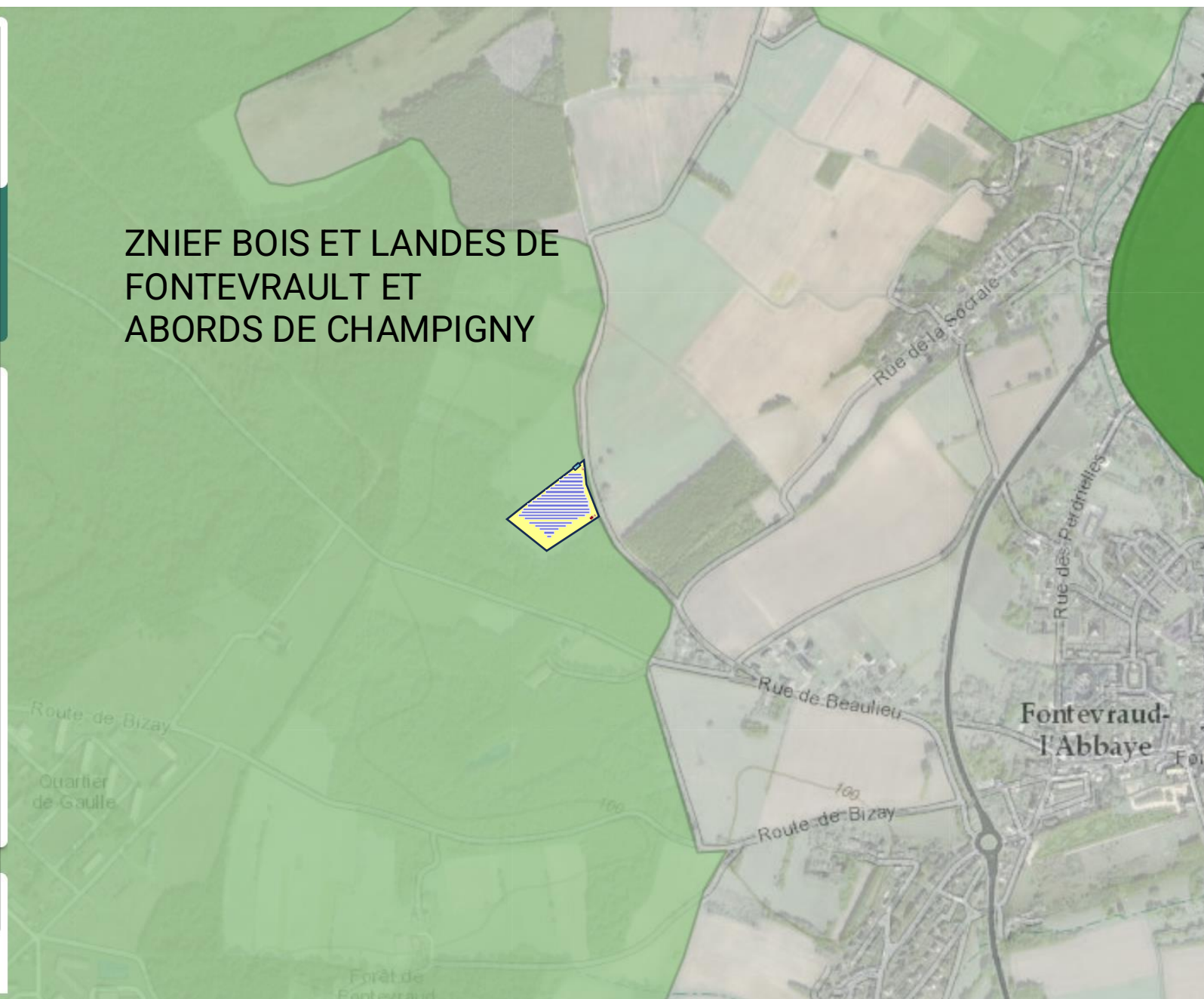
Code de l'espace



Couche de synthèse

Rechercher un lieu

ZNIEF BOIS ET LANDES DE FONTEVRAULT ET ABORDS DE CHAMPIGNY



La lutte contre la propagation des espèces exotiques envahissantes

En phase de travaux et en phase d'exploitation, une attention particulière sera portée à ne pas créer de gîtes larvaires favorables à la prolifération de moustiques vecteurs de maladie (ex : moustique tigre).